

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-9-6-2

**Service consulté**

**C044 - C051**  
**GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, les communautés de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Saint- Amarin sollicitent le Département pour la mise en œuvre d'actions : amélioration des accès aux fermes isolées de montagne dans la vallée de la Doller et du Soultzbach et améliorations pastorales au Pays de Ribeauvillé et dans la vallée de Saint-Amarin. Il vous est proposé de financer leurs demandes, détaillées dans le présent rapport, pour un montant total de 69.648,74 €.

GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (C044) :

*amélioration des accès aux fermes isolées de montagne sur les bans communaux de Sewen, Oberbruck et Kirchberg*

Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes. La convention Massif Vosgien 2007-2013 a ainsi été validée par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 29 juin 2007.

Un des axes d'intervention du Département dans cette convention concerne l'amélioration des accès des fermes isolées de montagne. Nos modalités d'aide sont les suivantes : 50 % maximum du montant des dépenses HT restant à la charge du maître d'ouvrage avec un montant subventionnable de 30.500 € HT par chemin, pour des dossiers relevant d'un projet collectif concernant l'ensemble d'une structure intercommunale ou identifié dans un programme d'actions GERPLAN.

La communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, dans le cadre de son GERPLAN, sollicite une aide départementale pour la rénovation de 4 chemins d'accès sur les bans communaux de Sewen, Oberbruck et Kirchberg.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 122.000 €, le montant de la subvention départementale serait donc de 61.000 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

GERPLAN des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Saint-Amarin (C051) :

*améliorations pastorales sur les communes d'Aubure et de Goldbach-Altenbach*

Les programmes de réouverture paysagère s'inscrivent totalement dans la mise en œuvre des GERPLAN, en lien avec les mesures agro-environnementales : ils permettent en effet d'agir sur l'attrait paysager des vallées, de compenser pour les agriculteurs la disparition des prairies de fauche en fonds de vallée (pression urbaine) et de contribuer à pérenniser leurs exploitations.

De 2007 à 2013 (durée du Contrat de Projets), pour les opérations d'amélioration pastorale issues d'un GERPLAN et sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective, le plan de financement proposé dans le cadre de la convention Massif Vosgien et de la convention interrégionale de Massif (CIM) est le suivant : 40 % maximum CG et 40 % Etat + FEDER. Ce plan de financement a été validé lors du vote du BP 2008.

L'aide départementale est accordée à la condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective (association foncière pastorale).

La liste jointe au rapport présente la demande de subvention des communes d'Aubure et de Goldbach-Altenbach dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Saint-Amarin.

Ces dossiers, outre la description du projet sous l'angle agricole, comportent un diagnostic environnemental réalisé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui analyse les enjeux patrimoniaux du site concerné et les effets immédiats ou à plus long terme que les travaux envisagés pourraient avoir sur l'environnement ; au regard de ces éléments, le PNRBV apporte des préconisations permettant de respecter ces enjeux. Ces préconisations devront être prises en compte par l'agriculteur lors de la réalisation des travaux.

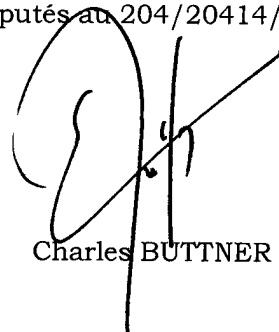
Ces dossiers sont éligibles, pour un montant total d'investissements de 21.621,85 €.

Je vous propose d'apporter une subvention à hauteur de 40 % des investissements pour les projets communaux d'amélioration pastorale figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 8.648,74 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN, de la convention Massif Vosgien 2007-2013 et de la convention interrégionale Massif, le subventionnement :

- de la réhabilitation de 4 chemins d'accès aux fermes isolées sur les communes de Sewen, Oberbruck et Kirchberg, dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach pour un montant de 61.000 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
- des projets d'amélioration pastorale des communes d'Aubure et de Goldbach-Altenbach dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN des communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Saint-Amarin, pour un montant de 8.648,74 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2008**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03648	<b>AUBURE</b> Amélioration pastorale n°298 - Champs des Herren	7 124,46	40%	2 849,78
GPL03647	<b>GOLDBACH-ALTENBACH</b> Amélioration pastorale n°299 - Gerstacker - Biesawald	14 497,39	40%	5 798,96
			Total	8648,74

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 05 SEPTEMBRE 2008

Développement rural (Inv)  
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03837	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX</b> Amélioration des accès aux fermes isolées de montagne	122 000,00	50%	61 000,00
			Total	61 000,00